

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AMIENS 6
COMMUNE DE DURY (80480)**

RF PREFECTURE D'AMIENS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/09/2017 080-218002509-20170915-2017_09_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 07/09/2017	L'an 2017, le 15 septembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne PINON (Maire)
DATE D’AFFICHAGE 07/09/2017	Etaient présents : Anne PINON, Dominique PIERSON, Francine LUANS, Ludovic DARSIN, Cathy BOUTEILLER, Christian ASQUIN, Annie FARGE, Hervé OSTE, Jean NGYUEN-CADORET, Philippe MINOT, Laetitia CECCHINI, Pascal VANTOMME, Catherine BOURY, Pierre MILLE
Nombre de conseillers	
EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15	Absente excusée ou représentée: Madame Catherine FRANCOIS par Madame Anne PINON Absent : Secrétaire de séance : Ludovic DARSIN

OBJET : Taxe d'aménagement

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;
Le Conseil municipal décide à l'unanimité:
De modifier le taux de 3 % actuellement en vigueur, par un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2018.
La présente délibération est valable pour une durée d'un an renouvelable.
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdit et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Anne PINON